

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023.32 en date du 11 février 2023, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Domaine et patrimoine

Vu le projet de convention joint ;

N°2025-80

Considérant que la commune est propriétaire de l'espace Louis Simon situé au 10 rue du Châtelet - 74240 GAILLARD ;

**Mise à disposition d'un
local
10 rue du Châtelet**

Considérant le souhait de la faire intervenir Mmes Giovanna DI MARZO SERUGENDO, Viola KREBS et Lamia FRIHA, enseignantes-chercheuses de l'Université de Genève, pour une conférence sur l'intelligence artificielle dans le cadre la saison culturelle de la ville, le mardi 4 novembre 2025, à l'espace Louis Simon ;

**Conférence sur
l'intelligence artificielle à
l'espace L. Simon
04/11/2025**

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De mettre à disposition des trois intervenantes, la salle de spectacle située à l'espace Louis Simon à GAILLARD le mardi 4 novembre 2025.

ARTICLE 2 – De signer une convention pour la conférence avec l'Université de Genève et pour l'utilisation des locaux.

ARTICLE 3 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture: 28/5/25

de sa mise en ligne le : 28/5/25

de sa notification le : 28/5/25

Fait à Gaillard, le 27 mai 2025

Le Maire,
Antoine BLOUIN

